



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montagne

Question écrite n° 63374

Texte de la question

M Michel Terrot attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et du développement rural sur les vives et légitimes inquiétudes exprimées par les organisations professionnelles agricoles du Massif central concernant les termes de l'accord adopté le 21 mai 1992 sur la réforme de la politique agricole commune, qui s'avèrent en contradiction avec les objectifs qui lui étaient assignés. Il considère qu'il est indispensable de tenir compte plus largement que prévu des spécificités des zones de montagne et défavorisées qui, plus que toutes autres, doivent bénéficier de mesures conséquentes afin de pouvoir affirmer la vocation économique de leur agriculture. Il le remercie par conséquent de bien vouloir lui indiquer s'il entre dans ses intentions de prévoir une revalorisation de l'indemnité spéciale montagne allant bien au-delà de la simple réactualisation de 11 p 100 annoncée dans le plan d'accompagnement national impulsé par son prédécesseur.

Texte de la réponse

Reponse. - La compensation des handicaps naturels au bénéfice de l'agriculture de montagne demeure une préoccupation constante du Gouvernement. Dans le cadre de l'accompagnement de la réforme de la politique agricole commune, la loi de finances pour 1993 prévoit que les indemnités spéciales de montagne et les autres indemnités compensatoires de handicaps naturels seront revalorisées de 11 p 100 en moyenne en privilégiant les petits troupeaux. Enfin, la prime au maintien de l'élevage extensif, annoncée par le Gouvernement le 20 juillet dernier dans le cadre des mesures en faveur de l'environnement devrait largement bénéficier à la montagne où ces élevages sont nombreux. Indépendamment des indemnités compensatoires de handicaps naturels, les régions de montagne bénéficient d'avantages spécifiques pour l'installation des jeunes agriculteurs et pour la modernisation des exploitations sous la forme d'une majoration des dotations et des bonifications des prêts.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63374

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et développement rural

Ministère attributaire : agriculture et développement rural

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1992, page 4947